

**Conseil économique et social**

Distr. générale
4 octobre 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Organisation mondiale de la santé
Bureau régional pour l'Europe****Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et
la santé relatif à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux****Deuxième session**

Bucarest, 23-25 novembre 2010

Points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour provisoire

Travaux des équipes spéciales**Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre du Protocole****Renforcement des capacités et échange d'expériences****Rapport sur l'exécution du programme de travail pour la
période 2007-2010, avec un aperçu des contributions et des
dépenses****Établi par le Bureau avec l'aide du secrétariat commun****Résumé*

Le présent document rend compte, dans une première annexe, de l'exécution du programme de travail concernant le Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux pour la période 2007–2010, adopté à la première session de la Réunion des Parties au Protocole (ECE/MP.WH/2/Add.5-EUR/06/5069385/1/Add.5). Il présente les principales réalisations et examine les succès obtenus et les problèmes rencontrés, ainsi que leurs conséquences pour les futurs travaux au titre du Protocole. Il récapitule ensuite les activités relevant de chaque domaine de travail. Dans une deuxième annexe, il donne un aperçu des contributions et des dépenses au titre du Protocole sur l'eau et la santé au 31 juillet 2010.

* Soumission tardive.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Généralités et mesures proposées par la Réunion des Parties	1–2	3
Annexes		
I. Exécution du programme de travail pour la période 2007-2010		4
II. Aperçu des contributions et des dépenses liées au Protocole sur l'eau et la santé		21

Généralités et mesures proposées par la Réunion des Parties

1. À sa troisième réunion (26 et 27 mai 2010, Genève), le Groupe de travail de l'eau et de la santé a chargé le Bureau d'établir, avec l'aide du secrétariat commun, un rapport sur l'exécution du programme de travail pour la période 2007-2010 destiné à étayer les travaux de la deuxième session de la Réunion des Parties (ECE/MP.WH/WG.1/2010/2-EUR/10/56335/II, par. 73).
2. La Réunion des Parties pourrait:
 - a) Adopter le rapport sur l'exécution du programme de travail pour la période 2007-2010 et sur les contributions et dépenses (annexes I et II);
 - b) Féliciter les membres du Groupe de travail de l'eau et de la santé, le Bureau, les autres organes subsidiaires et le secrétariat commun pour le travail qu'ils ont accompli pour favoriser l'application du Protocole au moyen de documents d'orientation, de rapports, de projets et de publications, ainsi que pour leur concours dans l'organisation des ateliers, conférences, cours de formation et autres réunions;
 - c) Remercier les Parties au Protocole et les non-Parties coopérant en vue de son application, en particulier les pays chefs de file d'activités qui ont fourni des ressources humaines et financières aux fins de l'exécution du programme de travail pour la période 2007-2010.

Annexe I

Exécution du programme de travail pour la période 2007-2010

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Synthèse	1–13	5
Facteurs de succès et perspectives qui s’offrent pour les travaux futurs au titre du Protocole	14	7
Principaux problèmes	15–22	8
Domaine de programme 1: Mise en œuvre	23–44	9
1.1 Systèmes de surveillance et d’alerte rapide, plans d’urgence et moyens d’intervention.....	23–30	9
1.2 Mécanisme spécial de facilitation des projets.....	31–39	10
1.3 Appui aux fins de la ratification et de la mise en œuvre	40	12
1.4 Sensibilisation du public, éducation, formation, recherche et développement et information.....	41–44	12
Domaine de programme 2: Activités visant à appuyer le respect des dispositions du Protocole	45–63	13
2.1 Définition de cibles et d’indicateurs	45–49	13
2.2 Établissement de rapports et élaboration de directives à ce sujet	50–55	14
2.3 Procédure d’examen du respect des dispositions	56–63	14
Domaine de programme 3: Mise en commun de l’expérience acquise	64–82	16
3.1 Accès équitable.....	65–67	16
3.2 Approvisionnement en eau et assainissement dans les situations critiques de courte durée et adaptation aux changements climatiques.....	68–74	16
3.3 Gestion intégrée des petits systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement	75–79	17
3.4 Ateliers régionaux et sous-régionaux.....	80–82	18
Domaine de programme 4: Promotion du Protocole et activités de sensibilisation....	83–89	19

Synthèse

1. Au 1^{er} septembre 2010, 24 pays avaient ratifié le Protocole sur l'eau et la santé. Depuis la première session de la Réunion des Parties, le Protocole a été ratifié par le Bélarus (22 avril 2009), les Pays-Bas (25 juin 2009) et l'Espagne (24 septembre 2009). Le secrétariat commun a aussi reçu de plusieurs autres pays¹ des signaux lui indiquant qu'ils sont disposés à ratifier le Protocole et procèdent à des préparatifs dans ce sens.

2. Tous les organes établis lors de la première session de la Réunion des Parties ont entamé leurs travaux et mené à bien la plupart des activités qui leur avaient été confiées par la Réunion des Parties. L'intensification des activités au niveau international a aussi créé une dynamique au niveau national, où l'application du Protocole s'est progressivement amplifiée, ce qui a rendu possible l'aboutissement du premier exercice de présentation de rapports, auquel a participé un très grand nombre de Parties – et même de non-Parties.

3. De plus, au niveau national, le Mécanisme spécial de facilitation des projets a appuyé des activités visant à aider certains pays à appliquer le Protocole et en particulier à définir des objectifs et des dates cibles conformément à l'article 6. Le nombre croissant de demandes d'assistance adressées au Mécanisme spécial de facilitation des projets montre qu'il faut poursuivre et développer cette initiative et témoigne aussi de l'importance des travaux menés au titre du Protocole aux niveaux sous-régional et national.

4. Au cours des trois dernières années, les résultats des activités des organes subsidiaires du Protocole ont été significatifs. Plusieurs documents ont été élaborés en vue de faciliter l'application du Protocole, les plus importants étant les suivants:

a) Le projet de principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports (ECE/MP.WH/5-EUDHP1003944/4.2/2/1);

b) Le projet de document d'orientation sur la surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/2010/L.2-EUDHP1003944/4.2/1/4) et le projet de directives techniques pour l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/2010/L.3-EUDHP1003944/4.2/1/5);

c) Le projet de document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes (ECE/MP.WH/2010/L.4-EUDHP1003944/4.2/1/6).

5. L'élaboration de principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports a recueilli un large soutien et a été approuvée par de nombreuses Parties. Comme les objectifs doivent correspondre aux besoins et aux capacités des Parties du point de vue sanitaire, environnemental, social et économique, les principes directeurs constituent un point de départ analytique et stratégique pour définir d'un commun accord les objectifs les mieux adaptés et les moyens de les atteindre.

6. L'élaboration des principes directeurs a été fondée sur un large processus de consultation, auquel ont été associés les autorités, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales. Le groupe pluridisciplinaire restreint chargé de les rédiger a joué un rôle décisif à cet égard. Ce travail a également été étayé par deux ateliers consacrés à la définition d'objectifs et à l'établissement de rapports, organisés en février 2009 et en février 2010, à Genève. Des Parties, des non-Parties et d'autres acteurs ont été consultés à maintes reprises et ils ont fait

¹ Arménie, Géorgie, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Serbie.

bénéficier le processus non seulement de leurs observations mais aussi d'exemples concrets, de leur expérience directe et des enseignements qu'ils avaient retirés.

7. Il ressort des résultats du premier exercice d'établissement de rapports (voir ECE/MP.WH/2010/2-EUDHP1003944/4.2/1/8) que la définition d'objectifs et de dates cibles est une tâche complexe que les Parties ont de réelles difficultés à mener à bien, preuve s'il en est de l'utilité et de l'opportunité des principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports. De plus, plusieurs Parties ont déjà utilisé les principes directeurs pour définir leurs objectifs nationaux, les mettant ainsi à l'essai, et elles ont jugé ce document très utile.

8. Le document d'orientation sur la surveillance des maladies liées à l'eau et les directives techniques pour l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau sont destinés à aider les Parties à mettre en place et/ou renforcer des systèmes de détection des flambées épidémiques et d'alerte rapide, des plans d'urgence et des moyens d'intervention conformément à l'article 8. Les deux documents d'orientation se complètent. Les orientations sont destinées aux décideurs et elles indiquent comment mettre en place un système de surveillance élémentaire des maladies liées à l'eau et comment le faire fonctionner en pratique. Les directives techniques sont plus détaillées. Conformément à la démarche holistique associant services de distribution d'eau et santé, elles passent en revue les principales menaces pour la santé liées aux services de distribution d'eau, rappellent les concepts de base en matière d'épidémiologie et de surveillance des maladies et fournissent des orientations en matière de gestion et d'analyse des données. Les directives contribueront donc aussi aux efforts nationaux visant à assurer la sécurité sanitaire nationale et internationale conformément au Règlement sanitaire international (2005).

9. Le document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes a été établi pour faire face aux conséquences largement prévisibles des inondations et des sécheresses de plus en plus fréquentes et graves survenant dans la région européenne, et aux autres facteurs de risque compromettant l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement d'un très grand nombre de personnes. La participation active de Parties, de non-Parties et de partenaires internationaux – y compris dans l'industrie – montre bien à quel point cette question est importante. La finalité de ce document d'orientation est d'aider à déterminer comment les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement devraient évaluer leur vulnérabilité et accroître leur résilience aux phénomènes météorologiques extrêmes. Il rappelle les principales constatations scientifiques relatives aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes sur les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que sur les zones côtières et les eaux de baignade; il fournit des informations sur les incidences sur la santé humaine; il envisage les phénomènes météorologiques extrêmes dans le contexte des plans pour la salubrité de l'eau; il souligne l'importance de la communication pour faire face à ces phénomènes; et il formule des conseils pour l'adoption de mesures d'adaptation à l'intention des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

10. Le Protocole a aussi suscité des débats et des échanges d'expérience féconds sur des questions de plus en plus importantes du point de vue social et politique. C'est le cas pour les activités portant sur l'accès équitable à l'eau, nouvelle problématique qui va s'imposer dans toute la région et au niveau mondial. La résolution récemment adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans laquelle celle-ci déclare que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme (A/RES/64/292) souligne l'importance de cette question et le rôle que peut jouer le Protocole pour traduire ce droit dans la pratique.

11. Les travaux portant sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau, autour desquels s'organise cet approvisionnement dans les zones rurales, constituent un autre

exemple. L'expérience nous a appris que ces systèmes sont plus vulnérables aux défaillances et à la contamination que les réseaux de plus grande taille, et qu'ils réclament une attention particulière de la part des responsables politiques du fait des problèmes d'administration, de gestion ou de ressources qu'ils posent. Les travaux réalisés au titre du Protocole contribuent à la sensibilisation à cette question et au renforcement des capacités dans l'ensemble de la région.

12. D'autres résultats importants ont été obtenus pendant la première période intersessions en ce qui concerne l'accès à l'information et la participation du public, ce qui a permis non seulement de trouver des solutions au problème auquel se heurtent la plupart des Parties pour associer le public à l'application du Protocole, mais aussi de sensibiliser plus généralement la société civile au Protocole. De ce fait, les activités menées par des organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales au titre du Protocole se sont multipliées. Il est intéressant de noter que plusieurs manifestations organisées par des ONG de la région ont particulièrement mis en avant le Protocole, démultipliant l'impact des activités prévues dans le programme de travail.

13. Enfin, le Comité d'examen du respect des dispositions a jeté les bases de ses travaux à venir en élaborant son règlement intérieur et en rédigeant un projet de principes directeurs visant spécialement la présentation de communications émanant du public.

Facteurs de succès et perspectives qui s'offrent pour les travaux futurs au titre du Protocole

14. Les réalisations obtenues dans le cadre du plan de travail pour la période 2007-2010 font ressortir les atouts et les avantages comparatifs du Protocole. On citera, parmi les facteurs de succès qui offrent également des perspectives pour la poursuite des travaux:

a) Le nombre croissant de pays ayant enclenché leur processus de ratification ou envisageant de ratifier le Protocole, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), où les besoins sont les plus importants;

b) L'attention accrue accordée à l'appui à fournir pour l'application et le respect des dispositions du Protocole à l'aide de divers moyens, qu'il s'agisse de conseils théoriques, d'activités de renforcement des capacités ou de projets sur le terrain;

c) La capacité de livrer des produits de qualité dans le cadre d'un vaste processus de participation;

d) Le sentiment d'appartenance des Parties et le rôle majeur joué par les États parties chefs de file dans plusieurs activités;

e) Des partenariats et une coopération avec les organisations intergouvernementales au sein et hors du système des Nations Unies et avec les ONG, y compris le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la composante de l'Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale et les Dialogues sur les politiques nationales dans ces pays, l'important réseau des centres collaborateurs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des réseaux d'ONG comme Women in Europe for a Common Future et des organisations représentant l'industrie comme la Fédération européenne des associations nationales des fournisseurs d'eau potable et des services des eaux usées (EUREAU);

f) La fourniture par les Parties et les organisations internationales de donations volontaires, ainsi que de contributions en nature, afin de soutenir la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2007-2010;

g) Le fait que le Protocole soit mieux connu et reconnu grâce aux activités de promotion intensives menées par le secrétariat, les membres du Bureau et les centres de liaison du Protocole.

Principaux problèmes

15. En raison du retard dans la fourniture des ressources financières, l'exécution du programme de travail a démarré pratiquement un an plus tard que prévu. Dans bien des cas, les fonds affectés aux activités convenues n'étaient pas disponibles au départ et le secrétariat a dû se concentrer sur la collecte de fonds plutôt que sur les tâches techniques et pratiques. Le fait que les fonds n'étaient pas disponibles pour les activités en cours a également entraîné d'importantes lourdeurs administratives, en particulier lorsque ces activités portaient sur les contrats de membres du personnel relevant des ressources extrabudgétaires. Les nouvelles règles administratives adoptées par les Nations Unies en juillet 2009 exigeront une approche plus stricte, et les activités débiteront seulement lorsqu'un financement à long terme sera assuré.

16. Le manque de ressources financières a eu un impact direct sur les ressources humaines au sein du secrétariat commun. Celui-ci n'avait pas la capacité voulue pour assumer la charge engendrée par l'ambitieux programme de travail, ce qui a provoqué des retards dans la diffusion des documents et publications et entraîné une mauvaise préparation des réunions et des difficultés de personnel pour assurer un service optimal du Protocole, en particulier en raison du fait que le nombre de personnes affectées au Protocole au sein du Secrétariat de l'OMS a nettement diminué. Au moment de l'adoption du programme pour la période 2011-2013, les Parties devraient veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles et elles devraient aussi établir clairement l'ordre de priorité des activités.

17. Le manque de ressources a aussi entravé la pleine exécution du programme de travail adopté par la Réunion des Parties. Par exemple, la traduction, la mise en forme rédactionnelle, la publication et la distribution en russe du Guide 2003 de l'OMS pour l'évaluation rapide de la qualité de l'eau de boisson a dû être reportée sur le programme de travail pour la période 2011-2013. De la même manière, les activités plus nombreuses qui devaient être menées au niveau national sous la direction de l'Équipe spéciale de la surveillance n'ont pas pu être financées.

18. Les travaux menés au cours des trois dernières années, et l'appui demandé au secrétariat commun pour les activités arrêtées par les Parties, n'ont pas cessé d'augmenter. Le secrétariat commun assure le service des réunions intergouvernementales, mais en outre il appuie la mise en œuvre des projets sur le terrain, aide les Parties à mettre sur pied des activités de renforcement des capacités et réalise des études techniques et stratégiques. Si les Parties veulent que le niveau du soutien que leur apporte le secrétariat commun corresponde à leurs demandes, des ressources humaines plus importantes sont nécessaires pour le prochain exercice triennal.

19. Une autre difficulté est de garantir l'engagement des pays chefs de file dans les activités, en particulier en associant davantage de pays en tant que chefs de file et/ou des pays participant à la mise en œuvre des programmes. Il est particulièrement difficile d'encourager les pays qui n'ont pas été chefs de file pour des activités au titre du Protocole, en particulier les pays d'Europe occidentale, à participer de cette manière afin qu'il y ait échange d'expériences à une plus grande échelle et que la charge de travail soit répartie

plus équitablement. Il est difficile également pour les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est (ESE) d'accueillir des ateliers et de contribuer à leur organisation et de participer activement à tous les domaines d'activité.

20. Il faut faire encore mieux connaître le Protocole, ses activités et ses produits afin de soutenir dûment sa mise en œuvre et une meilleure utilisation des documents d'orientation. La communication et la promotion restent des priorités majeures en ce qui concerne le Protocole.

21. Bien que le nombre de ratifications du Protocole ait progressé depuis la première session de la Réunion des Parties, les pays qui auraient indéniablement intérêt à ratifier le Protocole sont toujours en retard dans le processus de ratification.

22. Le premier exercice d'établissement de rapports a montré que les activités passées et le futur programme de travail sont ciblés exactement sur les besoins des pays et les principaux défis qu'ils doivent relever. Il a aussi montré que les Parties doivent intensifier leurs efforts pour respecter intégralement les dispositions du Protocole. Le futur programme de travail sera essentiel pour garantir une meilleure application. Dans le même temps, il n'est pas sûr que le nombre croissant de demandes d'assistance puisse être satisfait, compte tenu de la crise économique et financière actuelle et des restrictions budgétaires qui s'ensuivront probablement.

Domaine de programme 1

Mise en œuvre

1.1 Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention

23. Les activités dans ce domaine de programme étaient destinées à aider les Parties à mettre en place et/ou renforcer des systèmes de détection des flambées épidémiques et d'intervention, notamment par les évaluations et l'amélioration des systèmes nationaux et/ou locaux de surveillance, de détection des flambées épidémiques et d'alerte rapide, des plans d'urgence et des moyens d'intervention.

24. À cette fin, l'Équipe spéciale de la surveillance, conduite par l'Italie, a été créée à la première session de la Réunion des Parties et dotée d'un mandat en rapport avec l'article 8 du Protocole (systèmes d'intervention), sa principale mission étant d'élaborer un document d'orientation pour la surveillance des maladies liées à l'eau.

25. L'Équipe spéciale de la surveillance a élaboré, principalement avec l'aide du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS-EURO), le projet de directives techniques pour l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/2010/L.3-EUDHP1003944/4.2/1/5). Le document d'orientation examine les principales menaces sanitaires liées aux services de distribution d'eau, rappelle les concepts de base en épidémiologie et surveillance des maladies et donne des orientations en matière de gestion et d'analyse des données.

26. Le processus d'élaboration du projet de document d'orientation a nécessité trois réunions de l'Équipe spéciale (24 et 25 septembre 2007, Rome; 28 et 29 avril 2009, Rome; et 11 et 12 février 2010, Durrës (Albanie)), ainsi que la contribution d'experts qui ont envoyé leurs commentaires par courrier électronique. La contribution du Président de l'Équipe spéciale et l'aide de l'Institut supérieur de la santé publique italien ont été essentielles.

27. Outre les directives techniques, l'Équipe spéciale a élaboré le projet de document d'orientation sur la surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/2010/L.2-EUDHP1003944/4.2/1/4). Ce document est aussi le produit d'un processus participatif tout au long duquel le projet de document a été consulté et commenté aux deuxième et troisième réunions de l'Équipe spéciale de la surveillance et aux deuxième et troisième réunions du Groupe de travail de l'eau et de la santé (2 et 3 juillet 2009 et 27 et 28 mai 2010, Genève).

28. L'enquête sur l'état des systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau dans la région a été une étape importante dans l'élaboration des documents techniques et d'orientation. L'enquête a permis d'évaluer les capacités actuelles de surveillance de ces maladies dans les Parties et les États non parties de la région paneuropéenne². Les résultats de l'enquête ont été soumis pour publication à une revue pratiquant l'examen collégial.

29. Le programme de travail pour la période 2007-2010 prévoyait également que pour appuyer la mise en œuvre des directives, une assistance serait fournie sur demande aux Parties et non-Parties dans le cadre de missions. Une mission a été organisée au Tadjikistan. Elle a été effectuée en novembre 2008 et elle a permis de mieux comprendre la situation du pays, en particulier les conditions qui avaient provoqué les épidémies liées à l'eau, ainsi que d'élaborer des propositions et des recommandations pour s'attaquer à ces problèmes. La version finale du rapport de cette mission a été établie en mars 2009. Les conclusions de cette dernière seront incluses dans un rapport d'évaluation intégré portant sur les politiques, l'état actuel de la qualité de l'eau potable, l'application des plans pour la salubrité de l'eau et les recommandations en vue du renforcement du système de santé. En consultation avec les autorités tadjikes, priorité a été donnée à la mise en œuvre des plans pour la salubrité de l'eau dans les hôpitaux. Avec la coopération du World Plumbing Council, une évaluation approfondie a été réalisée dans un hôpital désigné par le Gouvernement. Les programmes de formation des plombiers sont considérés comme essentiels pour la mise en œuvre des plans pour la salubrité de l'eau dans les contextes afférents à la santé. Une nouvelle mission au Turkménistan est prévue avant la fin de 2010.

30. Outre les activités mentionnées ci-dessus que la Réunion des Parties lui avait confiées, l'Équipe spéciale de la surveillance et en particulier son président ont appuyé d'autres activités prévues dans le programme de travail du Protocole, à savoir:

- a) Les travaux sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau, en recherchant dans la documentation existante des preuves du lien entre les maladies liées à l'eau et les petits systèmes d'approvisionnement en eau pour la campylobactériose dans les zones rurales;
- b) La Journée du Protocole, organisée immédiatement avant la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (10-12 mars 2010, Parme (Italie));
- c) Les travaux de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes.

1.2 Mécanisme spécial de facilitation des projets

31. À sa première session, la Réunion des Parties a créé le Mécanisme spécial de facilitation des projets (MSFP) dans le but d'aider les Parties à appliquer les articles 12 et 14 du Protocole en vue de promouvoir une meilleure formulation des projets de façon à

² Les résultats de l'enquête figurent dans le document d'information 3 établi pour la deuxième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, disponible à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/documents/2010/wat/MP_WH/wg/unofficial_docs/Inf_3_status_of_WRDs.pdf.

faciliter l'accès aux sources de financement (voir le mandat du MSFP dans le document ECE/MP.WH/2/Add.4-EUR/06/5069385/1/Add.4).

32. Le MSFP a tenu trois réunions (25 juin 2008, 1^{er} juillet 2009 et 26 mai 2010, Genève; voir les rapports correspondants, ECE/MP.WH/AC.1/2008/2-EUR/08/5086361/8, ECE/MP.WH/AC.1/2009/2-EUR/09/5086361/4, et ECE/MP.WH/AC.1/2010/2-EUR/10/56335/13)³. À sa première réunion, il a adopté les critères pour l'examen des propositions de projet (ECE/MP.WH/AC.1/2008/2/Add.1-EUR/08/5086361/9).

33. Depuis sa création, plusieurs pays ont soumis des propositions de financement pour examen par le MSFP.

34. La République de Moldova et l'Ukraine ont soumis des propositions à la première réunion. Les deux propositions ont été élaborées dans le cadre du Dialogue sur les politiques nationales de l'Initiative de l'Union européenne (UE) dans le domaine de l'eau et ont été appuyées par la Suisse et la Norvège, respectivement. Ces propositions ont été étoffées dans le cadre d'accords spécifiques entre le pays donateur, l'organisme d'exécution et le pays concerné. Les deux projets sont en cours de réalisation; ils s'appuient l'un comme l'autre sur le projet de principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports (ECE/MP.WH/5-EUDHP1003944/4.2/2/1) et ils devraient permettre aux deux pays de définir des objectifs et des dates cibles provisoires d'ici à la fin de 2010. Le MSFP a rendu possible l'échange d'expériences entre les deux projets et a permis d'en tirer des enseignements pour des activités similaires à l'avenir.

35. Les propositions de l'Arménie et du Kirghizistan – élaborées elles aussi dans le cadre du Dialogue sur les politiques nationales de l'Initiative de l'UE dans le domaine de l'eau – soumises lors de la deuxième réunion sont actuellement examinées en vue d'un financement par la Finlande et la Norvège, respectivement, mais le suivi de la mise en œuvre des projets n'a pas été aussi rapide que pour les deux projets précédents, en partie à cause de la situation politique intérieure au Kirghizistan.

36. À la troisième réunion, trois propositions, émanant du Tadjikistan, de la Géorgie et du Monténégro, ont été présentées. L'Agence fédérale allemande pour l'environnement a exprimé son intérêt pour la proposition de la Géorgie et celle-ci a été officiellement présentée. La proposition du Tadjikistan est examinée attentivement en vue d'une intervention conjointe de l'OMS et de la Norvège.

37. En outre, un travail considérable a été accompli pour développer les mécanismes de coopération avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et en particulier le Fonds pour l'eau récemment créé. L'objectif du Fonds est de financer des projets et/ou des programmes dans le secteur de l'eau de certains des pays bénéficiaires de la Banque (qui peuvent bénéficier de l'aide publique au développement).

38. La création du Fonds pour l'eau offre d'importantes possibilités de coopération avec le MSFP. En particulier, il serait avantageux de veiller à ce que les projets relevant du Mécanisme soient coordonnés avec les activités du Fonds pour l'eau et suivis par lui: par exemple, le Fonds pour l'eau pourrait appuyer la mise en œuvre des programmes de mesures visant à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre des projets financés par le MSFP.

39. Le Coordonnateur qui est un membre du secrétariat commun, basé à l'OMS-EURO, est un élément important du MSFP. Le Coordonnateur est chargé entre autres des tâches

³ Toutes les informations et la documentation ayant trait au Mécanisme spécial de facilitation des projets, y compris les exposés présentés lors des différentes réunions, sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_AHPFM.htm.

suivantes: identifier les domaines stratégiques de l'assistance internationale liée à l'eau et à la santé, évaluer et analyser les propositions de projet présentées par des pays de l'EOCAC, ainsi que par les ONG compétentes; et apporter aux pays de l'EOCAC et de l'ESE, ainsi qu'aux ONG compétentes, son assistance pour l'élaboration de leurs propositions de projet, en les aidant à présenter celles-ci sous une forme rationnelle satisfaisant aux exigences des pays et des organismes donateurs; présenter ces propositions de projet sous une forme normalisée à la réunion du MSFP. Malheureusement, le poste de coordonnateur a été vacant d'août 2009 à septembre 2010. Toutefois, le nouveau titulaire devrait prendre ses fonctions avant la deuxième session de la Réunion des Parties.

1.3 Appui aux fins de la ratification et de la mise en œuvre

40. Aucune activité particulière n'a été entreprise dans ce domaine car les travaux destinés à aider les Parties au niveau national ont été menés pour l'essentiel dans le cadre des projets relevant du Mécanisme spécial de facilitation des projets.

1.4 Sensibilisation du public, éducation, formation, recherche et développement et information

41. Le but poursuivi dans ce domaine était d'encourager les Parties à appliquer les dispositions des articles 9 et 10 du Protocole.

42. La principale activité a consisté dans l'organisation de l'Atelier sur l'information et la participation du public concernant les questions liées à l'eau et à la santé tenu à Bucarest (Roumanie) les 15 et 16 juin 2010⁴. L'Atelier a été conjointement organisé par le Ministère roumain de l'environnement et des forêts, le Ministère roumain de la santé et la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU), en collaboration avec l'organisation Women in Europe for a Common Future. Le Partenariat mondial pour l'eau (Roumanie) a prêté son concours en ce qui concerne les modalités pratiques. L'Atelier était cofinancé par le Compte de l'ONU pour le développement, le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire et l'Agence allemande pour l'environnement. Ses objectifs étaient les suivants:

- a) Faire prendre conscience du lien entre la santé humaine et la gestion de l'eau;
- b) Recenser les instruments/mécanismes de participation du public à la planification/prise de décision politique, dans les secteurs de l'eau et de la santé, et faciliter le partage des données d'expérience et des enseignements tirés;
- c) Analyser les outils que les centres de liaison nationaux pourraient utiliser pour sensibiliser les différents secteurs (secteurs de l'eau, de l'environnement et de la santé, par exemple), d'autres autorités publiques (tourisme, développement, par exemple) et le grand public aux dispositions du Protocole;
- d) Élaborer une série de recommandations sur la participation du public concernant les questions liées à l'eau et à la santé.

43. L'Atelier a fourni des études de cas et des exemples pratiques de participation du public pour la note thématique sur l'accès à l'information et la participation du public au titre du Protocole sur l'eau et la santé établi pour la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole (ECE/MP.WH/2010/4-EUDHP1003944/4.2/1/10). De plus, le cadre

⁴ Voir à l'adresse www.unece.org/env/water/meetings/public_participation_protocol_workshop.html.

théorique des activités devant figurer dans le programme de travail pour la période 2011-2013 dans ce domaine a été élaboré sur la base des débats de l'Atelier.

44. Eu égard au paragraphe g) de l'article 16 du Protocole, l'attention du Groupe de travail de l'eau et de la santé n'a pas été appelée sur la nécessité d'adopter d'autres dispositions concernant l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès du public à une procédure de recours judiciaire et administratif contre les décisions relevant du Protocole; cette activité a donc été reportée sur le programme de travail pour la période 2011-2013.

Domaine de programme 2

Activités visant à appuyer le respect des dispositions du Protocole

2.1 Définition de cibles et d'indicateurs

45. Les activités dans ce domaine de programme visaient à aider les Parties à définir des objectifs et des dates cibles, conformément à l'article 6. À cette fin, l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports, conduite par la Suisse, a été créée à la première session de la Réunion des Parties et elle a été chargée d'élaborer des principes directeurs sur la définition d'objectifs.

46. L'Équipe spéciale a bénéficié de l'appui principalement de la CEE et elle a tenu trois réunions (13 et 14 mars 2008, 12 février 2009 et 17 et 18 février 2010)⁵. Pour aider l'Équipe spéciale, la Suisse a invité un groupe restreint d'experts à contribuer à l'établissement des documents. Le groupe restreint s'est réuni trois fois: en janvier, en septembre et en décembre 2008, à Genève.

47. Grâce aux travaux du groupe restreint et aux nombreux participants qui ont pris une part active et apporté des contributions utiles aux réunions de l'Équipe spéciale, les *Principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports* ont pu être élaborés (ECE/MP.WH/5-EUDHP1003944/4.2/2/1). Les principes directeurs ont été rédigés pendant les deux premières réunions de l'Équipe spéciale; de nouvelles observations ont été formulées à la deuxième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé et à la troisième réunion de l'Équipe spéciale.

48. Comme le projet de principes directeurs était disponible pour observations depuis plus d'un an et avait déjà fait l'objet de plusieurs consultations, afin de rendre les principes directeurs plus faciles à utiliser le Groupe de travail de l'eau et de la santé a décidé, à sa troisième réunion, de les soumettre à la Réunion des Parties sous la forme d'une publication imprimée et non d'un document officiel.

49. En outre, un atelier sur la définition d'objectifs et l'établissement de rapports au titre du Protocole s'est tenu les 10 et 11 février 2009 à Genève⁶. Cet atelier a été organisé sous la conduite du Gouvernement suisse, avec le soutien financier du Gouvernement allemand. Il a permis de présenter la démarche envisageable et les principales étapes pour la définition d'objectifs et de dates cibles au titre du Protocole, et de les illustrer à l'aide d'exemples concrets. Il a offert aux Parties qui avaient défini des objectifs au titre du Protocole la

⁵ Toutes les informations et la documentation concernant l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports, notamment les exposés présentés lors des différentes réunions, sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_TFIR.htm.

⁶ Voir à l'adresse http://www.unece.org/env/water/meetings/target_setting_workshop.htm.

possibilité de mettre en commun leurs expériences et les enseignements tirés, et il a fourni une aide aux Parties qui étaient en train de définir leurs objectifs ou s'apprêtaient à le faire. L'atelier constituait aussi une étape importante dans l'élaboration des principes directeurs car il offrait la possibilité de les réexaminer et d'apporter de nouvelles contributions.

2.2 Établissement de rapports et élaboration de directives à ce sujet

50. L'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports a aussi été chargée d'élaborer les directives pour les rapports récapitulatifs devant être soumis par les Parties au titre du paragraphe 5 de l'article 7, afin que la Réunion des Parties les adopte à sa deuxième session.

51. Les directives et le modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs ont été élaborés pendant les deux premières réunions de l'Équipe spéciale. De nouvelles observations ont été formulées à la deuxième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, lequel est également convenu d'utiliser les directives et le modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs pour le premier exercice pilote d'établissements de rapports au titre du Protocole. Cet exercice s'est déroulé entre novembre 2009 et mars 2010.

52. Pour aider les Parties et les non-Parties dans l'établissement de leurs rapports récapitulatifs nationaux, un atelier consacré à l'établissement de rapports au titre du Protocole sur l'eau et la santé a été organisé à Genève les 16 et 17 février 2010⁷. Cet atelier s'est tenu sous la conduite du Gouvernement suisse et il a été financé par le Compte de l'ONU pour le développement. Il a permis aux Parties et aux non-Parties qui étaient en train d'établir leurs rapports récapitulatifs de mettre en commun leurs expériences et les enseignements tirés, ainsi que de clarifier les questions éventuellement soulevées par le modèle de présentation.

53. Les résultats préliminaires de l'exercice d'établissement de rapports ont été présentés à la troisième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, au cours de laquelle de nouvelles observations ont été formulées au sujet du modèle de présentation des rapports.

54. Le Groupe de travail de l'eau et de la santé a chargé le Président de l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports de mettre définitivement en forme, avec l'aide d'un petit groupe d'experts et du secrétariat commun, le modèle de présentation des rapports, en tenant compte des observations communiquées. Le projet de directives et modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 figurent dans le document ECE/MP.WH/WG.1/2010/L.2-EUR/10/56335/X.

55. Les rapports nationaux soumis pendant le premier cycle de présentation de rapports par des Parties et des non-Parties⁸ ont servi de base pour l'élaboration du rapport régional faisant le point de l'application du Protocole (ECE/MP.WH/2010/2-EUDHP1003944/4.2/1/8).

2.3 Procédure d'examen du respect des dispositions

56. Pendant la première période intersessions, le Comité d'examen du respect des dispositions s'est principalement consacré à l'élaboration de son règlement intérieur, comme il y est invité par la décision I/2 de la Réunion des Parties (et le paragraphe 8 de son

⁷ Voir à l'adresse http://www.unece.org/env/water/meetings/reporting_workshop.html.

⁸ Tous les rapports récapitulatifs soumis pendant le premier exercice d'établissement de rapports sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/water/Protocol_implementation_reports.html.

annexe). Le service du Comité d'examen du respect des dispositions a été assuré uniquement par la CEE.

57. Le Comité a élaboré son règlement intérieur au cours de ses trois premières réunions, étant entendu qu'il devait être considéré comme un document destiné à évoluer, qui serait complété ou modifié au fil du temps, selon les besoins, en fonction de l'expérience acquise.

58. Le Comité a par ailleurs élaboré des principes directeurs pour les communications émanant du public. Ces principes directeurs visent à aider les membres du public désireux de soumettre une communication à présenter les renseignements d'une manière claire et logique de façon à faciliter la tâche du Comité. Ce document explique en détail la manière dont le Comité procède pour examiner les communications et donne des indications aux membres du public sur les critères de recevabilité des communications et sur les dispositions pratiques concernant la soumission des communications, notamment une liste des informations à fournir. Il est disponible sur le site Web du Comité, à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_CC.htm.

59. Étant donné que le Comité considère que faire connaître la procédure visant le respect des dispositions est essentiel afin de renforcer l'impact et l'efficacité de la procédure, et donc la mise en œuvre et le respect des dispositions du Protocole, il a élaboré une brochure sommaire sur ses travaux et les principales caractéristiques de la procédure visant le respect des dispositions.

60. Conformément au mandat qui lui est confié dans la décision I/2 (annexe, alinéa c du paragraphe 11), le Comité a examiné la manière dont les Parties s'acquittaient des obligations qui leur incombent au titre du paragraphe 5 de l'article 7 du Protocole relatif à la présentation de rapports. Il a étudié en particulier si les Parties avaient établi leur rapport récapitulatif, comment elles l'avaient fait, si ce rapport avait été présenté en temps voulu, quelles étaient la qualité et l'exactitude des informations qui y figuraient et si des consultations avaient été menées lors de l'établissement du rapport.

61. Le Comité a aussi mis en place un mécanisme de coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et avec l'Experte indépendante chargée d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

62. On trouvera un aperçu détaillé des activités du Comité, notamment de ses constatations concernant l'exercice de présentation de rapports, dans son rapport à la deuxième session de la Réunion des Parties (ECE/MP.WH/2010/3-EUDHP1003944/4.2/1/9). Ce rapport contient également un projet de décision sur les questions générales concernant le respect des dispositions que pourrait adopter la Réunion des Parties.

63. Après analyse des rapports récapitulatifs, le Comité a reconnu qu'un certain nombre de Parties éprouvaient des difficultés à respecter les dispositions du Protocole, en particulier l'obligation fondamentale qui leur était faite de définir des objectifs et des dates cibles. En conséquence, il a décidé de leur faciliter les choses et de les aider, conformément à la décision I/2. À cette fin, le Comité entreprendra des consultations avec un certain nombre de Parties qui, au vu de leur rapport récapitulatif national, semblent confrontées à des problèmes de mise en œuvre du Protocole.

Domaine de programme 3

Mise en commun de l'expérience acquise

64. Les activités exécutées au titre de ce domaine de programme ont consisté à aider les Parties et non-Parties à se tenir au courant des progrès accomplis dans l'application du Protocole. Il s'agissait de promouvoir l'adoption d'approches communes et l'échange d'informations sur les problèmes rencontrés et les solutions retenues aux échelons régional et sous-régional, dont l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices et de règles de bonnes pratiques.

3.1 Accès équitable

65. Les activités concernant l'accès équitable, conduites par la France et appuyées principalement par la CEE, visaient à promouvoir l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations pauvres, vulnérables et socialement exclues. L'une des principales activités dans ce domaine a été l'organisation de l'atelier sur l'accès équitable à l'eau les 5 et 6 juillet 2007, à Paris⁹. Cet atelier a été organisé par le Ministère français de la santé et des sports, en coopération avec la Water Academy et l'Office international de l'eau. Le but recherché était de parvenir à une conception commune de la question de l'accès équitable et de procéder à des échanges de vues et de données d'expérience sur les mesures mises en œuvre dans la région paneuropéenne.

66. Se fondant sur les résultats de l'atelier, la France a élaboré un questionnaire en vue de recueillir systématiquement des informations sur les mesures prises pour: a) surmonter le problème du coût de l'eau; et b) améliorer dans un but solidaire l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les zones rurales.

67. Les questionnaires ont été distribués en avril 2010 aux Parties et aux non-Parties. L'analyse des réponses et l'élaboration d'un document sur les bonnes pratiques ont été reportées sur le programme de travail pour la période 2011-2013, de telle sorte que le document sur les bonnes pratiques paraisse au moment du sixième Forum mondial de l'eau, qui se tiendra à Marseille (France), en mars 2012.

3.2 Approvisionnement en eau et assainissement dans les situations critiques de courte durée et adaptation aux changements climatiques

68. L'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes a été créée lors de la première session de la Réunion des Parties et chargée d'encourager l'échange de données d'expérience sur les bonnes pratiques appliquées pour assurer le bon fonctionnement des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones urbaines et rurales qui sont exposées aux effets de situations critiques de courte durée, et de préparer des lignes directrices sur les mesures à prendre face à ce genre de situation.

69. L'Italie a pris la tête de l'Équipe spéciale, qui s'est réunie deux fois (21 et 22 avril 2008, Rome; et 27 et 28 octobre 2009, Genève)¹⁰. Celle-ci a bénéficié principalement de l'appui de l'OMS-EURO.

⁹ Voir à l'adresse http://www.unece.org/env/water/meetings/equitable_access/Equitable_access_main.htm.

¹⁰ Toutes les informations et la documentation concernant l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les exposés présentés lors des différentes réunions, sont disponibles à l'adresse http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_TFEWE.htm.

70. Le projet de document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de phénomènes météorologiques extrêmes (ECE/MP.WH/2010/L.4-EUDHP1003944/4.2/1/6) a été élaboré pendant ces deux réunions. L'Italie a par ailleurs invité les pays et les organisations à se joindre aux travaux d'un groupe spécial d'experts pour l'aider à élaborer le document d'orientation. Le groupe de rédaction s'est réuni deux fois, en octobre 2008 à Madrid, et en février 2009 à Rome. Le projet de document d'orientation a aussi été présenté aux deuxième et troisième réunions du Groupe de travail de l'eau et de la santé.

71. Afin de favoriser la participation d'experts de l'EOCAC, le projet de document d'orientation a aussi été présenté au cours de l'atelier organisé sur le thème «Changements climatiques, eau et santé», que le Ministère roumain de l'environnement et des forêts a accueilli consécutivement à la réunion conjointe de la composante EOCAC¹¹ (Groupe de travail des pays de l'EOCAC) de l'Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau et du groupe de hauts fonctionnaires chargés de la réforme du secteur de l'eau dans les pays de l'EOCAC, qui relève de l'Équipe spéciale pour l'application du programme d'action pour l'environnement de l'OCDE (24 et 25 novembre 2009, Bucarest).

72. Il a été jugé particulièrement important que les compagnies de distribution d'eau participent à l'établissement du document d'orientation. La Fédération européenne des associations nationales des fournisseurs d'eau potable et des services des eaux usées (EUREAU) a accueilli à Londres, en janvier 2010, une réunion des principaux auteurs du document et des experts des changements climatiques de l'EUREAU, qui devait apporter de nouveaux éléments. La compagnie fédérale italienne du gaz a fourni d'importantes contributions pour l'élaboration du projet de document d'orientation.

73. Enfin, le Ministère italien de l'environnement, de la tutelle du territoire et de la mer a imprimé une brochure pour présenter les principaux messages du projet de document d'orientation à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (10-12 mars 2010, Parme (Italie)).

74. Il est à noter également que suite à la décision de la réunion commune des Bureaux de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et du Protocole sur l'eau et la santé (13 septembre 2007), l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes a coopéré avec l'Équipe spéciale de l'eau et du climat de la Convention sur l'eau pour élaborer les *Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques* (ECE/MP.WAT/30)¹² qui ont été adoptées à la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau (10-12 novembre 2009, Genève). Les *Lignes directrices* sont le premier texte élaboré en commun dans le cadre à la fois de la Convention et du Protocole sur l'eau et la santé.

3.3 Gestion intégrée des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

75. Les activités dans le domaine de la gestion intégrée des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été axées uniquement sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau, l'objectif poursuivi étant d'évaluer les problèmes et les risques pour la santé liés aux petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en tenant compte des aspects sociaux et économiques. Il s'agissait aussi de procéder à des échanges d'informations sur la gestion des petits et très petits systèmes

¹¹ Europe occidentale, Caucase et Asie centrale.

¹² Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/env/water/publications/pub74.htm>.

d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les travaux ont été conduits par l'Allemagne et appuyés principalement par l'OMS-EURO.

76. Un atelier sur le thème «La salubrité de l'eau des petits systèmes d'approvisionnement en eau de la région européenne: défis et besoins communs» s'est tenu les 26 et 27 novembre 2008 à Bad Elster (Allemagne) (voir ECE/MP.WH/WG.1/2009/9-EUR/5086344/7, par. 47). Les participants ont débattu de l'importance des petits systèmes d'approvisionnement en eau, passé en revue les éléments concrets permettant d'établir la charge de morbidité des maladies liées à l'eau provenant des systèmes d'approvisionnement en eau et étudié l'utilité des plans de gestion de la salubrité de l'eau.

77. L'atelier a notamment débouché sur une déclaration de consensus sur la place des petits systèmes dans l'approvisionnement en eau potable. Le travail accompli a retenti sur celui mené au niveau de l'UE sur la révision de la Directive relative à l'eau potable.

78. Sur la base des résultats de l'atelier, l'Agence fédérale allemande pour l'environnement a élaboré, conjointement avec le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche sur l'hygiène de l'eau de boisson, une brochure intitulée «Petits systèmes d'approvisionnement en eau dans la région européenne: Contexte – défis – améliorations» (ECE/MP.WH/6-EUDHP1003944/4.2/2/2).

79. Cette brochure aide les responsables des décisions dans le secteur de l'eau potable à mieux comprendre et prendre en compte les spécificités et caractéristiques des petits systèmes d'approvisionnement en eau. Elle fournit un grand nombre d'informations générales ainsi que des conseils sur la place qui doit être faite aux petits systèmes d'approvisionnement en eau dans les programmes nationaux.

3.4 Ateliers régionaux et sous-régionaux

80. Les deuxième et troisième Conférences internationales des établissements de bains et de bains thermaux se sont tenues les 14 et 16 mars 2007 à Munich (Allemagne) et du 17 au 20 mars 2009 à Londres. Lors de ces Conférences, un certain nombre de sujets ont été abordés, notamment la bonne surveillance des établissements de bains et la gestion technique de l'hygiène des bassins; l'impact sanitaire des sous-produits de désinfection; les infections liées à la fréquentation des établissements de bains et de bains thermaux; et les nouvelles technologies de traitement de l'eau et de gestion des risques. La série de conférences a fourni l'occasion d'examiner les aspects pratiques de l'application des directives de l'OMS pour la sécurité des eaux de baignade et a très utilement contribué au respect effectif des obligations du Protocole visant la gestion des eaux fermées généralement disponibles pour la baignade.

81. L'atelier sur l'utilisation des eaux souterraines comme source d'eau de boisson s'est tenu les 14 et 15 avril 2008 dans l'île de Krk (Croatie), sur l'invitation du Ministère croate du développement régional, de la sylviculture et de la gestion de l'eau et en coopération avec la CEE¹³. L'atelier a abordé la question des risques pour la santé et la qualité de l'eau de boisson liés à la contamination des eaux souterraines karstiques, et permis d'échanger des renseignements et des données d'expérience concernant la gestion des eaux souterraines, les risques de maladies liées à l'eau de boisson et les risques de pollution et de dégradation des eaux souterraines. Il a donné aux participants l'occasion de partager des enseignements et d'étudier les solutions possibles pour améliorer la gestion des aquifères karstiques.

¹³ Voir à l'adresse http://www.unece.org/env/water/meetings/karst_groundwater_workshop_Croatia.htm.

82. L'atelier organisé dans le cadre du projet «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau» (CWC) sur le thème de l'eau et de la santé (14-16 mai 2008, Bucarest) par la CEE avec le concours de la Roumanie, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le PNUD et la Commission européenne, a été consacré à l'application du Protocole sur l'eau et la santé. Les travaux ont porté sur la relation entre l'eau, la santé et les aspects connexes, notamment: accès à l'eau potable et à l'assainissement; prévention, maîtrise et réduction des maladies liées à l'eau; gestion durable et protection des ressources en eau; et aspects sociaux et éthiques liés au droit des populations à l'eau. Il a permis aux pays de l'EOCAC de procéder à un échange de données d'expérience concernant les stratégies et plans nationaux visant à faciliter et intégrer toutes ces composantes, et concernant les problèmes posés par leur mise en œuvre. Le projet CWC s'est révélé très utile pour: a) promouvoir les produits et activités découlant de la Convention et du Protocole et y contribuer; b) procéder à un examen objectif des besoins et capacités des pays de l'EOCAC; c) étendre le réseau d'experts de l'EOCAC participant à toutes les activités au titre de la Convention et du Protocole, dans l'intérêt général des travaux menés dans de nombreux domaines¹⁴.

Domaine de programme 4

Promotion du Protocole et activités de sensibilisation

83. Les activités au titre de cette composante du programme visaient à promouvoir le Protocole et à diffuser des informations sur les résultats à mettre à son actif afin de mieux le faire connaître, de gagner des soutiens politiques et d'encourager de nouvelles Parties à le ratifier, et de créer de nouveaux partenariats et des synergies. Afin d'accroître la visibilité du Protocole et de fournir aux coordonnateurs et autres experts des informations qui les aident à l'appliquer, les publications et brochures suivantes ont été produites et distribuées:

a) La publication intitulée *Principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports* (ECE/MP.WH/5-EUDHP1003944/4.2/2/1);

b) La brochure intitulée *Petits systèmes d'approvisionnement en eau dans la région européenne: Contexte – défis – améliorations* (ECE/MP.WH/6-EUDHP1003944/4.2/2/2);

c) Le document établi pour la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (10-12 mars 2010, Parme (Italie)) intitulé «Progress and challenges on water and health: The role of the Protocol on Water and Health»¹⁵;

d) La brochure intitulée «Protocole sur l'eau et la santé», disponible en anglais, espagnol, français et russe¹⁶;

e) La brochure intitulée «Renforcement du respect des dispositions du Protocole sur l'eau et la santé».

84. Les publications suivantes sont en voie d'achèvement et seront bientôt imprimées après leur adoption formelle par la Réunion des Parties:

a) Projet de document d'orientation sur la surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/2010/L.2-EUDHP1003944/4.2/1/4);

¹⁴ Voir à l'adresse http://www.unece.org/env/water/cwc/water_and_health_workshop.htm.

¹⁵ Disponible à l'adresse http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0014/100940/Parma_water_BD3.pdf.

¹⁶ Disponible à l'adresse http://www.unece.org/env/water/text/text_protocol.htm.

b) Projet de directives techniques pour l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/2010/L.3-EUDHP1003944/4.2/1/5);

c) Projet de document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de phénomènes météorologiques extrêmes (ECE/MP.WH/2010/L.4-EUDHP1003944/4.2/1/6).

85. Le document intitulé «Comment mieux promouvoir la Convention et son Protocole sur l'eau et la santé: un guide à l'intention des centres de liaison» (ECE/MP.WAT/2009/13) a été élaboré conjointement par le Président de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau et le Président de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé. Le guide a déjà été soumis à la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau à sa cinquième session et approuvé par elle (Genève, 10-12 novembre 2009).

86. Les membres du Bureau, les Présidents des organes subsidiaires du Protocole et le secrétariat commun ont déployé des efforts considérables pour promouvoir le Protocole à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé. De multiples contributions ont été apportées lors de la Conférence ministérielle, notamment avec l'introduction d'éléments liés au Protocole dans la négociation de la Déclaration ministérielle, l'organisation de la «Journée du Protocole» et l'établissement par le Bureau d'un document sur les progrès accomplis et les défis à relever dans le domaine de l'eau et la santé.

87. Parmi les autres moyens utilisés pour promouvoir le Protocole et ses activités, on mentionnera les communiqués de presse et les articles publiés par le secrétariat commun dans divers bulletins d'information, notamment *UNECE Weekly*, *Water-L list*, *MEA Bulletin*, ainsi que dans des revues et sur des sites Web pertinents.

88. En outre, les membres du secrétariat commun et du Bureau ainsi que les représentants des Parties ont présenté les travaux et les résultats du Protocole lors de manifestations telles que le cinquième Forum mondial sur l'eau, la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm et d'autres réunions internationales.

89. Enfin, le site Web de la CEE réservé au Protocole a été révisé courant 2009.

Annexe II

Aperçu des contributions et des dépenses liées au Protocole sur l'eau et la santé

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Fonds d'affectation spéciale de la CEE.....	22
A. Contributions versées du 1 ^{er} septembre 2006 au 31 juillet 2010.....	22
B. Dépenses au 31 juillet 2010.....	23
II. Fonds de contributions volontaires de l'OMS-EURO.....	25
A. Contributions versées du 1 ^{er} septembre 2006 au 31 juillet 2010.....	25
B. Dépenses effectuées du 1 ^{er} septembre 2006 au 31 juillet 2010.....	26
III. Contributions directement versées par les Parties et les organisations.....	26

I. Fonds d'affectation spéciale de la CEE

A. Contributions versées du 1^{er} septembre 2006 au 31 juillet 2010

<i>Pays</i>	<i>Date de réception</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Affecté à</i>
Chypre	28 sept. 2006	EUR	500	641	1 ^{re} RDP
Hongrie	12 déc. 2006	EUR	5 000	6 588	1 ^{re} RDP ^b
Allemagne	15 déc. 2006	EUR	10 000	13 175	1 ^{re} RDP
Norvège	18 déc. 2006	Dollars É.-U.	4 480	4 480	1 ^{re} RDP ^b
Norvège	2 janv. 2007	Dollars É.-U.	15 850	15 850	1 ^{re} RDP ^b
Suisse	8 févr. 2007	EUR	2 429	2 429	1 ^{re} RDP
Pays-Bas	14 févr. 2007	EUR	9 500	12 322	1 ^{re} RDP
Pays-Bas	12 nov. 2007	EUR	30 000	43 228	Respect des dispositions et application
Finlande	4 déc. 2007	EUR	10 000	14 749	Sans affectation particulière
Suisse	7 déc. 2007	CHF	40 000	35 714	Indicateurs et rapports
Norvège	27 déc. 2007	Dollars É.-U.	36 000	36 000	Comité du respect des dispositions et Groupe de travail de l'eau et de la santé (WGWH)
Suisse	29 janv. 2008	CHF	60 000	55 046	Indicateurs et rapports
Finlande	4 févr. 2008	EUR	10 000	15 773	Sans affectation particulière
Norvège	30 juin 2008	EUR	10 000	15 552	Semaine de l'eau de Stockholm
Suisse	9 juill. 2008	EUR	10 000	15 723	Semaine de l'eau de Stockholm
Norvège	11 juill. 2008	EUR	5 722	8 997	1 ^{re} réunion du MSFP
Suisse	11 juill. 2008	CHF	60 000	58 365	Indicateurs et rapports
Finlande	31 juill. 2008	EUR	5 000	7 861	Sans affectation particulière
Allemagne	25 sept. 2008	EUR	22 500	31 337	Secrétariat de la CEE
Italie	24 oct. 2008	EUR	40 000	53 908	Phénomènes météorologiques extrêmes
Norvège	2 déc. 2008	Dollars É.-U.	29 970	29 970	WGWH et Comité du respect des dispositions
Produit des intérêts				6 975	
Allemagne	4 févr. 2009	EUR	23 000	30 184	Indicateurs et rapports
Suisse	5 févr. 2009	CHF	55 000	48 035	Indicateurs et rapports
Finlande	21 avril 2009	EUR	5 000	6 588	Sans affectation particulière
Roumanie	9 juin 2009	EUR	120 000	167 364	Sans affectation particulière
Suisse	25 août 2009	Dollars É.-U.	204 975	204 975	Projet de définition d'objectifs en République de Moldova
Norvège	2 nov. 2009	EUR	34 970	34 970	WGWH et Comité du respect des dispositions
France	30 déc. 2009	EUR	30 000	45 181	Conférence ministérielle de Parme et Comité du respect des dispositions
Finlande	18 janv. 2010	EUR	5 000	7 215	-
Suisse	2 mars 2010	CHF	25 000	23 063	Définition d'objectifs et rapports
Total				1 045 280	

Abréviations: 1^{re} RDP, première session de la Réunion des Parties; WGWH, Groupe de travail de l'eau et de la santé; MSFP, Mécanisme spécial de facilitation des projets.

^a Le taux de change de la monnaie nationale des contributions en dollars est calculé à la date du virement des fonds.

^b L'affectation des fonds non utilisés à d'autres activités du programme de travail du Protocole était autorisée.

Par ailleurs, un montant de 352 000 dollars É.-U. provenant du Compte de l'ONU pour le développement a été versé par la CEE le 19 novembre 2009 (mais non viré sur le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les activités de définition d'objectifs, la surveillance, la participation du public, la Réunion des Parties). Une fois ce montant inclus, le **total général s'élève à 1 397 280 dollars É.-U.**

B. Dépenses au 31 juillet 2010¹⁷

1. Première Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé: 22 800 dollars É.-U.
2. Réunions du Bureau (voyages d'un membre du Bureau): 7 840 dollars É.-U.
3. Dépenses de personnel du secrétariat de la CEE (traitement d'un fonctionnaire de février 2008 à juillet 2010 – deux mois imputés sur le budget du projet concernant la définition d'objectifs en République de Moldova): 360 000 dollars É.-U.
4. Réunions du Mécanisme spécial de facilitation des projets du Groupe de travail de l'eau et de la santé:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
Voyages des participants	96 400
Voyages des fonctionnaires de la CEE pour les réunions préparatoires	4 920
Total	101 320

5. Établissement d'objectifs et d'indicateurs:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Activité</i>
Voyages des participants	96 190	Réunions de l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports et de son groupe restreint, ateliers sur la définition d'objectifs et l'établissement de rapports au titre du Protocole
Dépenses au titre des services consultatifs	15 180	Réalisation de l'étude analytique sur la base des rapports récapitulatifs, traduction des principes directeurs sur la définition d'objectifs
Total	111 370	

¹⁷ Toutes les dépenses comprennent 13 % au titre des dépenses d'appui au programme. Certaines des dépenses ont été imputées sur le Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur l'eau lorsqu'elles ont été engagées en raison de l'insuffisance des ressources du Fonds d'affectation spéciale du Protocole (par exemple pour l'organisation de la première session de la Réunion des Parties).

6. Procédure d'examen du respect des dispositions:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Activité</i>
Voyages des membres du Comité du respect des dispositions	63 250	5 réunions
Total	63 250	

7. Surveillance et systèmes d'alerte rapide:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Activité</i>
Voyages des fonctionnaires du secrétariat de la CEE	2 000	Deuxième et troisième réunions
Total	2 000	

8. Approvisionnement en eau et assainissement dans les situations critiques de courte durée et adaptation aux changements climatiques:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Activité</i>
Voyages des participants et du Président	42 670	Réunion de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes
Dépenses au titre des services consultatifs	12 330	Traduction en russe du projet de document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes
Promotion, voyages du Président	6 370	
Total	55 000	

9. Ateliers régionaux et sous-régionaux:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
Voyages des participants	5 210
Voyages des fonctionnaires de la CEE	10 640
Total	15 850

10. Participation du public et sensibilisation:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
Voyages des participants, organisation de l'atelier	30 050
Voyages des fonctionnaires de la CEE	6 000
Total	36 050

11. Promotion:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
Voyages des fonctionnaires du secrétariat de la CEE	13 310
Dépenses au titre des services consultatifs pour la documentation de base et le matériel de promotion	7 210
Voyages des experts	6 020
Séminaire organisé dans le cadre de la Semaine de l'eau de 2008	30 000
Total	56 540

12. Projet consacré à la définition d'objectifs en République de Moldova¹⁸:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
Dépenses de personnel de la CEE	43 740
Voyages des fonctionnaires de la CEE	15 320
Voyages du consultant	23 540
Services consultatifs	54 240
Eco-TIRAS International Environmental Association of River Keepers	94 020
Total	210 420

13. Total pour le Fonds d'affectation spéciale de la CEE:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
Total des dépenses jusqu'au 31 juillet 2010	1 035 730
Total des ressources disponibles du Fonds	361 550
dont un montant disponible à d'autres fins que le projet mené en République de Moldova et le projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement	46 570

II. Fonds de contributions volontaires de l'OMS-EURO

A. Contributions versées du 1^{er} septembre 2006 au 31 juillet 2010

<i>Pays</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Affecté à</i>
Norvège	324 000	Coordonnateur
Allemagne	66 568	Atelier sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau
Hongrie	6 963	-
Finlande	14 535	Secrétariat de l'OMS
Total	412 066	

¹⁸ Y compris les dépenses effectuées jusqu'en octobre 2010.

B. Dépenses effectuées du 1^{er} septembre 2006 au 31 juillet 2010

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
Coordonnateur du projet	281 213
Atelier sur la salubrité de l'eau des petits systèmes d'approvisionnement en eau dans la région européenne	51 419
Dépenses générales de fonctionnement, traduction, frais de voyage des fonctionnaires du Secrétariat de l'OMS	8 635
Troisième réunion de l'Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau et traduction des rapports techniques d'orientation (dans le cadre du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement)	57 472
Total	398 739

III. Contributions directement versées par les Parties et les organisations¹⁹

<i>Pays/organisme donateur</i>	<i>Montant</i>	<i>Activité financée</i>
France	40 000 EUR	Atelier sur l'accès équitable
Italie	6 250 EUR	Première réunion de l'Équipe spéciale de la surveillance
Croatie	9 100 EUR	Atelier sur la protection des eaux souterraines en tant que source d'eau potable dans les régions karstiques
Suède (par l'intermédiaire du PNUD en tant que projet ENVSEC)	74 900 US\$	Atelier CWC sur l'eau et la santé (Bucarest)
OSCE	20 000 EUR	
Commission européenne	8 500 EUR	
Italie	20 000 EUR	Première réunion de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes
Allemagne (UBA)	46 840 EUR	Atelier sur la participation du public
Italie	20 230 EUR	Deuxième réunion de l'Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau
Suisse	16 000 CHF	Élaboration et impression d'une brochure consacrée au Protocole sur l'eau et la santé (financées par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur l'eau)
Commission européenne (dans le cadre de l'Initiative de l'UE dans le domaine de l'eau)	41 200 US\$	Aide pour l'élaboration de propositions de projet à soumettre au Mécanisme spécial de facilitation des projets en Arménie, au Kirghizistan, en République de Moldova et en Ukraine (par le biais de la CEE)

¹⁹ Comme ces montants n'ont pas été versés par l'intermédiaire du fonds du Protocole, le secrétariat commun n'est pas en mesure de les confirmer; les chiffres ont été établis à partir des informations communiquées par les Parties et d'autres partenaires.